



demande par Rennes de paiement tardif d'amendes non reçues

Par **koralea**, le **28/11/2019** à **09:00**

Je viens de recevoir par ma banque qu'une SATD était notifié par la TP CONTROLE AUTOMATISE de Rennes ; J'ai appelé la trésorerie de Rennes qui m'a donné lecture de 3 PV :1 de dec 2015 , et 2 d'aout 2018 apparemment . Surement des excès de vitesse mineur puisque ce sont des amendes de 68 euros qui majorées font elles trois 555 euros . Je ne sais pas du tout ce que c'est en fait , ils disent m'envoyer l'état de mes points , mais cela ne me dira pas ou je les ai eu ni si c'est bien moi qui était conducteur . Ma question est ce que celle de dec 2015 est encore recevable , j'ai vu sur internet que le maximum pour réclamer cette amende est de trois ans ? Est ce que je peux récupérer ces amendes pour voir , où , quand et me rappeler qui , est ce que je peux contester aussi le temps qui est passé entre l'infraction et le moment de la présentation à la banque ? Merci de me répondre

Par **youris**, le **28/11/2019** à **14:28**

bonjour,

Avez vous déménagé entre temps, votre carte grise comportait-elle votre adresse exacte ?

Salutations